



## Formation sur jour de repos

Par **ASenEHPAD**, le **30/03/2017** à **14:51**

Bonjour,rnrnJe suis Aide soignante en EHPAD du secteur privé, je viens de recevoir une convocation sur mon lieu de travail pur une formation de 2h sur un jour de repos. Il est spécifié dessus que votre présence est obligatoire. Est ce légal ou non ? Même si on est censé être rémunéré en heure supplémentaire, cela ne m'intéresse pas, suis réellement obligé de m'y rendre ? Merci d'avance.

Par **morobar**, le **30/03/2017** à **16:11**

Bonjour,rnSI l'employeur respecte:rn\* le paiement des heuresrn\* les temps de repos quotidiens et hebdomadairesrnVotre présence est obligatoire.

Par **ASenEHPAD**, le **09/04/2017** à **14:58**

Merci de votre réponse, justement nous avons déjà eu une formation et des heures supplémentaires qui datent du mois de décembre et qui n'ont toujours pas été payées.... De ce fait suis je tout de même tenue de m'y rendre ?...rnCordialement

Par **morobar**, le **09/04/2017** à **19:35**

En clair vous ne voulez pas y aller.rnFaites part à votre employeur qu'en l'absence de

paiement des heures supplémentaires déjà effectuées, vous ne voulez plus en accomplir.  
Attention à l'ouverture d'une controverse avec l'employeur.